

## Julien Lepers réclame 3,4 millions d'euros aux prud'hommes



L'ancien animateur de "Questions pour un champion" estime avoir été discriminé au niveau de son âge, de son sexe et de sa couleur de peau.

Pour son avocat, il a été licencié "à la cow-boy". Evincé fin 2015 après 28 ans de services à "Questions pour un champion", Julien Lepers a réclamé 3,4 millions d'euros à la société FremantleMedia, qui l'employait, pour licenciement "sans cause réelle et sérieuse" mais aussi "pour préjudice d'image et discrimination". Les deux parties se sont retrouvées devant le conseil des prud'hommes à Paris ce jeudi. Et les versions ne sont évidemment pas les mêmes.

Pour l'avocat de celui qui fut le visage emblématique de l'émission pendant presque trois décennies, son client a été discriminé au niveau de son âge, de son sexe et sa couleur de peau.. De son côté, le conseil de l'entreprise Fremantle a détaillé la chute d'audience et a cité un rapport sur l'émission selon lequel "le présentateur était jugé trop rapide, stressant, ringard, lourd".

Quant à Julien Lepers, il regrette de n'avoir pas pu saluer ses fans avant son départ. "C'est un licenciement abusif en plein mois de février où l'on a attendu le lendemain de l'enregistrement de 42 émissions pour me dire que c'était fini. Je n'ai même pas pu dire au revoir aux 2,2 millions de téléspectateurs qui me regardaient" a-t-il lancé.